



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau 24 avril 2019

### Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à quatorze heures, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie en salle Quéguiner, sur la commune de Landivisiau.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président du Syndicat de Bassin de l'Elorn ; absent à partir de seize heures
- Mme Viviane Bervas, conseillère municipale de Landerneau
- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental
- M. Henri Billon, maire de Loc-Eguiner/Ploudiry ; prend la présidence de la réunion à seize heures
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun
- M. Francis Estrabaud, Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. Louis-Pol Lagadec, CCIMBO
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère
- Mme Anne-Marie l'Aour, service eau et biodiversité, DDTM 29
- M. Patrick Luneau, AELB

Assistaient à la réunion :

- M Yann LE BIHEN, SCE
- Mme Anne DAFONSECA, SCE
- M. Gabin Droual, SEPNB
- M. Jérôme Vassal, ingénieur au SBE
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn

N'assistaient pas à la réunion :

- Mme Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale ; excusée
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ; excusée
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale ; excusée
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional ; excusée
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ; excusé ; pouvoir à Francis Grosjean
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas
- M. Jacques Guillou, maire de Dirinon
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur
- M. Éric Guellec, conseiller municipal de Brest
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest ; excusée
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ; excusé
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes
- M. Rémi Saliou, FDSEA

- M. Stéphane Brelivet, UDSEA
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne ; excusé ; pouvoir à JY Kermarrec
- M. Loïc Le Pollès, CLCV
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne
- M. le Sous-Préfet de Brest ; excusé
- Mme. Gaëlle Lagadec ; ARS délégation Finistère ; excusée
- M. le directeur, DREAL Bretagne ; excusé, pouvoir à l'AELB
- Mme. Anne Corbé ; préfecture maritime ; excusée
- M. Patrick Poulaine, Parc Marin d'Iroise
- M. le Délégué Interrégional, AFB ; excusé, pouvoir à la DDTM
- M. le directeur, IFREMER ; excusé

\* \*  
\*

Francis Grosjean remercie les participants et ouvre la séance

- **Approbation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2018**

Francis Grosjean invite les membres de la CLE à valider le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2018.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Validation de modifications sur l'inventaire des zones humides**

Philippe Masquelier présente le document relatif aux propositions de modifications de l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE de l'Elorn (voir diaporama joint).

Il propose de surseoir à la validation de la modification de l'inventaire des zones humides sur la commune de l'Hôpital-Camfrout, lieu-dit Denez, concernant la parcelle cadastrée C461. En effet, une demande de précision, quant à l'accès, est en cours.

Il est proposé à la CLE de valider les modifications présentées, en supprimant celle relative au lieu-dit Denez, sur la commune de l'Hôpital-Camfrout (partie au nord de la route).

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

La commission locale de l'eau de l'Elorn valide les modifications de l'inventaire des zones humides présentées, en supprimant celle relative au lieu-dit Denez, sur la commune de l'Hôpital-Camfrout (partie au nord de la route), dans l'attente d'un complément d'information.

- **Présentation de l'étude socio-économique du SAGE**

Francis Grosjean rappelle que cette étude avait été lancée dans le cadre d'une relecture du SAGE en vue d'une mise à jour qui a été différée pour des raisons d'opportunité ; les conclusions, qui ne devraient pas évoluer de façon sensible, seront prises en compte le moment venu.

Yann Le Bihen, du bureau d'études SCE, en présente les principaux résultats à l'aide d'un diaporama, joint en annexe.

Christine Margogne remarque que les chiffres cités dans la présentation diffèrent un peu de ceux de l'étude. Yann Le Bihen répond qu'il a présenté les derniers chiffres disponibles. La version finale de l'étude sera modifiée en conséquence.

Sur l'avant-dernière diapo de la présentation, l'évaluation des impacts non monétaires des activités humaines est illustrée par une balance en déséquilibre. Anne-Marie L'Aour en pointe le caractère apparemment paradoxal alors que le territoire est classé en « bon état ». Philippe Masquelier répond que c'est bien le problème du territoire : les indicateurs écologiques au titre de la DCE le classent pratiquement partout en bon état alors que la rade connaît des problèmes importants.

Yann Le Bihen précise que ces impacts non monétaires sont liés par exemple à des activités dont les rejets ne sont pas entièrement supprimés par les traitements, aux pollutions diffuses qui restent présentes, et à différents autres facteurs.

Francis Grosjean demande si, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le poids des aides de l'agence de l'eau en faveur du petit cycle de l'eau est aussi élevé que sur le territoire de l'Elorn (90% des aides sont fléchées sur le petit cycle). Patrick Luneau répond par l'affirmative. Il ajoute cependant qu'avec le 11<sup>ème</sup> programme, l'agence a réorienté une partie de ses dispositifs d'aides vers le grand cycle (morphologie et hydrologie des cours d'eau principalement) au détriment du petit cycle

Francis Grosjean demande si de telles études socio-économiques restent pertinentes sur des territoires de « petite » taille comme celui du SAGE de l'Elorn. Il pose cette question car, dans les instances régionales ou supra-régionales, il semble que le morcellement des territoires d'eau soit vu de façon plutôt défavorable. Yann Le Bihen répond que ce genre d'étude peut être réalisé à toutes les échelles, le détail et la précision des résultats variant en fonction de la taille du territoire et des activités qui y sont présentes.

Concernant l'impact socio-économique des politiques d'amélioration de la qualité des eaux, Jean-Pierre Le Gall cite l'exemple de la ville de Munich qui, pour faire baisser les taux de nitrates dans ses eaux potables, a acquis plusieurs milliers d'hectares de terres agricoles, qu'elle loue ensuite avec un cahier des charges précis. Il pense que cette expérience très positive pourrait être développée sur nos territoires.

Francis Estrabaud évoque les restrictions budgétaires imposées par l'Etat aux agences de l'eau et se demande si le principe de « l'eau finance l'eau » est toujours d'actualité. Patrick Luneau répond qu'en Bretagne, en 2018, l'Agence a perçu 85 M € de redevances et versé 90 M € d'aides. Pour lui, ce principe reste un principe de base des politiques de l'eau. On ne peut exclure que l'application du 11<sup>ème</sup> programme des agences en réduise la portée.

Il est proposé à la CLE de valider l'étude socio-économique du SGE de l'Elorn.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

La commission locale de l'eau de l'Elorn valide l'étude socio-économique du SAGE.

• **Consultation sur les questions importantes pour le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027**

Francis Grosjean rappelle que, dans le cadre d'une consultation ouverte depuis novembre 2018 et qui se termine le 2 mai 2019, les membres de la CLE ont été sollicités afin d'élaborer un avis partagé. Seuls deux d'entre eux ont répondu à cette sollicitation : Bretagne vivante et le Conseil départemental (voir en annexe).

Ce faible retour est décevant dans la mesure où l'exercice proposé incitait à une vraie réflexion politique. Il s'agissait de la première étape d'une démarche importante : la révision du SDAGE, qui affectera les politiques locales de l'eau. Ce genre d'exercice est aussi une façon de mettre en valeur les travaux des CLE, dont le rôle est d'aiguillonner les territoires et d'accompagner les élus non familiers des problématiques de l'eau.

Il salue la qualité du travail du Conseil départemental, dont il retient notamment les avis suivants :

- Ne pas délaissier les territoires classés en « bon état », qui ont fait l'objet d'une attention et d'actions soutenues pendant plus de 20 ans.
- En termes de gouvernance, prendre en compte les réalités des territoires : on peut souhaiter des rapprochements entre territoires d'eau, pour diverses raisons, mais non les décréter, au risque de voir les situations se tendre si les volontés politiques locales ne sont pas acquises.

Jean-Marc Puchois fait remarquer que ce qui est réalisable dans de grandes collectivités comme le Conseil départemental n'est pas envisageable dans des petites collectivités locales. Francis Grosjean répond qu'il ne s'agissait pas de faire remonter une réflexion aussi structurée mais des idées qui auraient permis d'enrichir le débat au sein de la CLE.

Philippe Masquelier présente une proposition d'avis de la CLE (voir diaporama joint) qui pose la question :

- des moyens pour mettre en œuvre les politiques de l'eau au niveau local,
- de la notion de bon état et de la pertinence des indicateurs retenus, eu égard aux phénomènes constatés notamment en rade de Brest (eutrophisation, pesticides, plastiques).

Il propose d'ajouter un commentaire sur la notion de bon état des cours d'eau en rapport avec le taux de nitrates, fixé à 50 mg/l, taux qui est en fait incompatible avec les exigences de bon état des masses d'eau littorales, comme cela a été acté dans le SAGE approuvé en 2010.

Jean-Yves Kermarrec, qui approuve ce projet d'avis, propose d'ajouter un commentaire sur les pollutions accidentelles ; très mal identifiées par les indicateurs du bon état (notamment à cause des délais entre deux suivis successifs), elles se comptent pourtant par dizaines dans le Finistère. Elles sont souvent liées à la mise en place d'outils de traitement des déjections humaines ou animales. Il souligne également la diminution des crédits d'entretien/restauration des cours d'eau ; des fréquences de passage moindres auront pour conséquence une dégradation de leur état.

Patrick Luneau fait remarquer que 70% des masses d'eau du Finistère sont en bon état, ce qui est un motif de satisfaction plus que de désolation. Certains territoires de Loire-Bretagne en sont très loin. Mais la question de la pérennité des actions est en effet posée : il faudra dorénavant agir sans le

soutien de l'agence dans plusieurs domaines. Il ajoute qu'en ce qui concerne le territoire du SAGE Elorn, l'agence sera attentive aux initiatives visant à améliorer l'état de la rade de Brest. Au sujet des pollutions accidentelles, il indique qu'au vu des indicateurs comme l'IPR (indice poisson rivière), les cours d'eau ont la capacité de revenir au bon état même après de très fortes perturbations.

Sur le même sujet, Henri Billon estime que le monde agricole fait de gros efforts pour sécuriser les élevages et les stations de traitement ; les procédures et outils d'alerte et de sécurisation sont en progrès permanent.

Jean-Pierre Le Gall insiste à nouveau sur les points suivants :

- La nécessaire proximité des SAGE avec le terrain, qui ne doit pas pâtir de la vision d' « optimisation des structures » portée par les instances de bassin. Cette vision ne doit surtout pas être imposée aux territoires.
- Les ponctions de l'Etat sur les budgets des agences, qui mettent à mal les principes de la politique de l'eau (« l'eau paie l'eau ») et fragilisent les résultats obtenus depuis plus de 20 ans.

Christine Margogne souligne l'importance de la prise en compte de la pollution des eaux par les plastiques, qui n'est pas identifiée dans les questions importantes soumises à la consultation.

Jean-Yves Kermarrec s'inquiète, avec la montée en puissance des EPCI dans les politiques de l'eau, de voir la notion de bassin versant s'effriter petit à petit dans les années à venir. Francis Grosjean répond que l'efficacité des mesures repose sur la notion de bassin versant ; il appartient aux CLE de défendre avec vigueur cette notion fondamentale.

Au terme de ce débat, il est proposé à la CLE de valider le projet d'avis en y ajoutant un commentaire sur :

- les nitrates
- les pollutions accidentelles, prenant également acte des efforts pour sécuriser les stations de traitement
- la gouvernance et la nécessité de laisser aux territoires le choix dans leurs mutualisations de moyens.

Les services de l'Etat indiquent qu'ils ne prennent part au vote.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

La commission locale de l'eau de l'Elorn valide la proposition d'avis sur les questions importantes du SDAGE, qui sera transmis au secrétariat du SDAGE Loire-Bretagne.

• **Présentation des tableaux comparatifs SDAGE/SAGE et PAMM/SAGE**

Philippe Masquelier présente les tableaux comparatifs SDAGE/SAGE et PAMM/SAGE.

Le seul point demandé par le SDAGE et non traité dans le SAGE de l'Elorn est celui relatif aux têtes de bassins versants. Il était prévu de démarrer en 2019 une étude typologique de ces espaces puis de priorisation des actions mais l'agence ayant annoncé qu'elle ne financerait pas de telles études sur des masses d'eau en bon état, celle-ci a été annulée.

Parmi les points qui ont fait l'objet de préconisations ou de prescriptions dans les trois documents

comparés, mais pour lesquels les objectifs n'ont pas été atteints, on peut citer les problématiques de contamination bactériologique des eaux littorales et les proliférations phytoplanctoniques. La question est posée de la pertinence de ces prescriptions ou de leur mise en œuvre sur le terrain.

Ainsi, les proliférations de phytoplancton étaient mal identifiées dans le SAGE. Il sera nécessaire de réinterroger les objectifs adoptés en 2010.

La CLE prend acte de cette présentation, qui sera versée aux documents destinés à accompagner la relecture du SAGE.

#### • **Point sur la relecture du SAGE**

Philippe Masquelier présente l'état d'avancement des études et actions prévues dans le cadre de la relecture du SAGE.

Il indique que le rapprochement des structures des bassins versants de l'Aulne et de l'Elorn, qui a été engagé, a conduit à surseoir à cette relecture afin de procéder à un travail commun, au moins sur les thématiques liées à l'état de la rade de Brest.

A propos des études prévues en prestation :

- le diagnostic socio-économique est réalisé.
- le profil conchylicole de la zone Rossermeur - baie de Daoulas vient d'être lancé.
- l'étude sur la caractérisation et la priorisation des actions sur les têtes de bassins versant est ajournée.

La CLE prend acte de cette présentation.

#### • **Feuille de route du SAGE**

Patrick Luneau présente cette nouvelle disposition demandée par l'agence aux CLE afin de garantir dans la durée le financement des actions qu'elles portent.

Philippe Masquelier fait état des premières pistes de discussion qui ont été présentées en commission InterSAGE Aulne/Elorn en vue d'élaborer une feuille de route en partie commune.

La CLE prend acte de cette présentation.

#### • **Questions diverses**

Philippe Masquelier fait un rapide retour sur la dernière réunion InterSAGE du 4 avril 2019 et des thématiques qui y ont été abordées :

- La situation des acteurs économiques de la pêche et de la conchyliculture qui souffrent de dégradation de la qualité des eaux de la rade
- Le projet MaSCoET (Maintien du stock de coquillages en lien avec la problématique des efflorescences toxiques) relatif à l'amélioration des connaissances sur les proliférations phytoplanctoniques auquel participent Brest métropole, l'EPAGE et le SBE
- L'étude sur les contaminations en métaux lourds du fond de rade, qui démarre
- La feuille de route des SAGE
- L'adéquation entre les questions importantes du SDAGE et les problématiques rencontrées en rade.

A propos de l'étude sur les profils conchylicoles des secteurs de Rossermeur et de l'estuaire de la rivière de Daoulas, il est proposé aux membres de la CLE qui le souhaitent de participer au groupe de suivi de cette étude.

Seront également invités la CCPLD et Brest métropole au titre de leur compétence assainissement et Eau du Ponant, qui gère les systèmes d'assainissement de ces deux collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, Henri Billon remercie les participants et clôt la séance.

**Prochaine réunion de la CLE : Date à définir**

Coordonnées de l'animateur du SAGE  
*Philippe MASQUELIER*  
*Syndicat de bassin de l'Elorn*  
*Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS*